



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Sous-direction de la réglementation, de la recherche et de la coordination des contrôles</p> <p>Bureau de la recherche et des laboratoires d'analyses</p> <p>Adresse : 251 rue de Vaugirard – 75732 PARIS Cedex 15</p> <p>Suivi par : C. GERMAIN</p> <p>Tél : 01 49 55 47 78 Fax : 01 49 55 49 61 Réf. Interne : NS LNR MCE 1004.doc Réf. Classement : DGAI/SDRRCC/BRLA/CG/275-04</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDRRCC/N2004-8259</p> <p>Date: 04 novembre 2004</p>
---	---

Date de mise en application : 1^{er} novembre 2004

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

Annule et remplace :
Date limite de réponse :

à

Nombre d'annexe: 0

Objet : Laboratoire national de référence en matière de métrite contagieuse des équidés

Bases juridiques :

Articles L. 223-2 et R. 223-22 du code rural.

Arrêté du 7 février 1992 fixant les mesures financières relatives à la police sanitaire de la métrite contagieuse des équidés.

Arrêté du 14 mars 2001 relatif à la monte publique des étalons des espèces chevaline et asine.

Résumé :

La présente note de service indique que le laboratoire national de référence en matière de métrite contagieuse des équidés (MCE) est, à compter du 1^{er} novembre 2004, le laboratoire d'études et des recherches en pathologie équine (LERPE) de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) du site de Dozulé.

MOTS-CLES : Laboratoire national de référence – AFSSA - équidés – métrite contagieuse des équidés

Destinataires	
<i>Pour exécution :</i>	<i>Pour information :</i> Directeurs départementaux des services vétérinaires Laboratoires vétérinaires départementaux Laboratoires privés agréés AFSSA

Je vous prie de bien vouloir noter que, à compter du 1^{er} novembre 2004, les activités nationales de référence en matière de métrite contagieuse des équidés (MCE) sont transférées du laboratoire d'études et de recherches en pathologie animale et zoonoses (LERPAZ) de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) - site de Maisons-Alfort, vers le laboratoire d'études et des recherches en pathologie équine (LERPE) de l'AFSSA - site de Dozulé.

En ce qui concerne la MCE, les missions de référence suivantes sont ainsi confiées au LERPE :

- développement, optimisation et validation de méthodes d'analyse ;
- participation à leur normalisation ;
- diffusion des méthodes officielles auprès du réseau de laboratoires agréés et formation des personnels des laboratoires agréés ou candidats à l'agrément ;
- organisation annuelle d'essais interlaboratoires d'aptitude pour les laboratoires du réseau et pour les méthodes d'analyse suivantes : bactériologie et immunofluorescence (note de service DGAI/SDSPA/N.97/N°8012);
- réalisation des analyses officielles de confirmation ou d'infirmité (bactériologie et immunofluorescence) ;
- veille scientifique et technique en matière de MCE ;
- réponse aux demandes d'expertise scientifique et technique de la Direction Générale de l'Alimentation : appuis techniques ponctuels (notamment en cas de crise), participation à des groupes de travail (notamment dans le cadre de l'élaboration des réglementations relatives aux échanges de sperme équin) ;
- constitution et gestion de banques de souches, d'échantillons, d'antigènes, de réactifs, de kits de diagnostic et d'anticorps ou de sérums ;
- contrôle des réactifs destinés aux analyses ;
- évaluation des tests de dépistage ou de diagnostic ;
- participation au réseau d'épidémiologie équine.

La Directrice Générale Adjointe
C.V.O.

Isabelle CHMITELIN